

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 17
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 9 Juin 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Neuf du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Deux du mois de Juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,
Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise
Étaient absents : Mmes CUILHE Sandrine ; CRESCENT Sylvie
Excusés : M. BASTIANINI Jean-Pierre a donné procuration à Mme CORONADO
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent
M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. DUPONT Raymond
Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer
Le procès-verbal de la séance du 6 Avril 2023 étant approuvé.

Délibération N° D36/2023

Code 4-2

Vote : Unanimité

Création de postes en raison d'un accroissement saisonnier d'activités aux services techniques

M. le Maire rappelle que, comme chaque année, les ateliers municipaux subissent un accroissement d'activité l'été. Il propose de créer deux postes saisonniers d'adjoint technique territorial affectés aux services techniques à temps plein un du 15 mai 2023 au 30 septembre 2023, et l'autre du 1^{er} Juillet au 30 aout au titre de l'accroissement saisonnier d'activité de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction publique.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article L332-23 du Code Général de la Fonction publique,
- Vu** les crédits inscrits au budget,
- Ouï** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet du 15 Mai au 30 Septembre en raison d'un accroissement saisonnier d'activités aux services techniques.

APPROUVE

La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} Juillet au 30 Aout en raison d'un accroissement saisonnier d'activités aux services techniques.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE



Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

